



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT33 POUR CETTE SEANCE

Hubert GALLAND (DIRCOFI) Christophe LARROUDE (Douanes) Patricia PANATARD (DIRCOFI)
Frédéric MANCINI (Douanes)

Experts : Stéphane JOLY (DRFIP), Agnès RAGARU (Douanes)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr

snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr

cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 du 30 août 2018

Déni De Risques

Les responsables des directions se complaisent dans la négation des risques que leurs projets de concentrations et de fusions font peser sur les personnels.

Les expertises agréées continuent à être systématiquement refusées, les plans de prévention ne sont pas à la hauteur et la discussion n'est que pure cosmétique.

Pour la CGT, la consultation des CHSCT doit dépasser la simple question du mobilier et toutes les prérogatives de cette instance doivent être utilisées pour préserver la santé et la sécurité des agents.

POINT 1 : Suite à donner à la demande d'expertise agréée sur le projet de transfert de l'activité de la cellule viticulture du bureau de Mérignac:

Lors de la séance du 28 juin dernier, à l'initiative de la CGT, les représentants des personnels ont, à l'unanimité, voté une demande d'expertise agréée afin que les conséquences du projet de la direction sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels soient évaluées en toute impartialité.

En effet, que ce soit pour les agents du bureau de Mérignac ou pour ceux des centres de viticulture de Langon, Libourne et Pauillac les conséquences en terme d'immobilier, de charge de travail, de déplacements professionnels, de changement de fonction ou de considération pour le travail des agents **sont sous-évaluées** par la direction dans un contexte de montée en puissance de la dématérialisation (Projet CIEL).

Pour le directeur des douanes, cette demande ne se justifie pas, la question de l'application CIEL n'a rien à voir avec le projet (nous sommes hors sujet, d'après lui).

Alors que les agents sont déjà en souffrance du fait des contraintes de la dématérialisation (signatures des habilitations, formation, gestion des déclarations papier), on leur rajoute les tracas d'un transfert d'activités. Le directeur se situe dans un monde parfait, où au moment du transfert, tous les usagers télédéclareront via CIEL, où les DRM papier auront disparu, où la gestion des alertes se fera sans difficultés, où le CIVB aura donné leurs identifiants à tous les opérateurs et où les zones blanches auront été éradiquées.

Pour tenter de nous faire revenir sur notre demande, le Directeur nous communique des documents en séance (ce qui est contraire au décret) en rapport avec les trajets professionnels et les locaux de Langon et Libourne.

Ces informations ne règlent pas la divergence de vue qui subsistent concernant la charge de travail transférée et n'apportent rien s'agissant des conditions de travail déjà dégradées dans les services. Le directeur considère qu'il n'a pas l'obligation de recueillir le témoignage des agents : certes non mais il en aurait l'utilité !

Nous dénonçons également la consigne qu'il a donné aux chefs de service de ne donner les registres aux viticulteurs que s'ils signent les habilitations. Si les registres ont été données aux centres de viticulture, c'est pour être distribué! Une telle méthode est facteur de conflits éthique pour les agents et ne peut qu'engendrer de la tension chez les usagers contraints de télédéclarer sans en avoir forcément les moyens ou les compétences.

Le Directeur se réfugie derrière des questions de pragmatisme et d'efficacité. Pour nous, c'est juste du chantage institutionnalisé et il ne faut jamais perdre de vue l'après dématérialisation tant pour les usagers que pour les agents.

Au final, les représentants des personnels maintiennent leur demande d'expertise agréée ce qui entraîne la saisine de l'inspection du Travail .

POINT 2: Suite à donner à la demande d'expertise agréée sur le projet de centralisation interrégionale de la fiscalité énergétique (TICFE, TICGN et TICC) sur le bureau de Bassens:

Le directeur des douanes met en avant la simplification de la réglementation en matière de TICFE, des allègements de tâches et le chiffrage en effectifs par l'expert d'une organisation syndicale lors du comité technique de septembre 2017 pour nous faire revenir sur notre demande.

Or, l'intervention de l'expert ne concernait que la centralisation sur Bassens de l'activité de la DR de Bayonne (malgré ce que les directeurs peuvent dire) et depuis la centralisation a été étendue à la DR de Poitiers et à **ces 7 bureaux**. De même, la simplification de la réglementation est à nuancer par les nombreux recours déposés par les opérateurs toujours pendants devant les juridictions administratives. Les allègements de tâches sont une vue de l'esprit de l'aveu même des praticiens de la matière.

En matière de contrôle a posteriori, la situation n'est pas stabilisée, la Direction ne sachant pas encore si le SRE de Bordeaux aura une compétence interrégionale sur le sujet (sic) ou si les SRE de Bayonne et Poitiers garderont leur compétence régionale.

Ce n'est pas la même chose en terme de trajets professionnels!

Enfin, les retours d'expérience des interrégions où la centralisation est effective (Lyon par exemple) nous confortent dans notre démarche d'évaluer précisément la charge de travail et le besoin en effectifs avant d'opérer le transfert. Les remontées du terrain nous prouvent que ce besoin est sous évaluée dans le projet présenté.

Pour toutes ces raisons, les représentants des personnels ont maintenu leur demande d'expertise agréée ce qui entraîne la saisine de l'inspection du Travail .

Point 3 :Point d'information sur le réaménagement des locaux du cours de Tournon :

Le projet prévoit de transférer du 1^{er} au 3^{ème} étage du bâtiment la salle FP et de CAPL, de créer dans la salle du 1^{er} étage un bureau partagé pour les agents du SRE chargés de LCF VITI, de transférer dans la seconde salle de réunion du 1^{er} étage deux agents du SRA (déjà fait !) et de transférer au 3^{ème} deux bureaux du CSRH.

Comme l'intersyndicale l'a écrit au Directeur Interrégional, la pièce où il souhaite transférer la FP et les CAPL n'est pas adaptée pour de telles réunions de par son exigüité.

De plus, sa situation au 3^e étage du bâtiment, pose un problème d'accessibilité pour les agents à mobilité réduite qui se rendent à des formations ainsi que pour les représentants des personnels qui sont dans la même situation.

Le projet a aussi des conséquences pour les agents transférés en terme d'environnement et de cadre de vie (restauration, trajet domicile-travail, modalités d'accès au site), d'organisation (services déportés: SRA, CSRH) et en terme d'immobilier et d'équipements.

Enfin, nous considérons qu'il n'est pas judicieux de spécialiser des agents sur une matière, les agents des SRE ayant une compétence générale en matière de LCF et encore moins de les regrouper dans un même bureau ce qui nuit au collectif de travail.

Nous demandons au Directeur d'ouvrir la concertation avec les agents afin de trouver une solution qui conduise au maintien de la salle de FP et de CAPL au 1^{er} étage. Pour nous, il y a suffisamment de bureaux disponibles sur les 1^{er}, second et troisième étage et à l'Hôtel des douanes (appartements de fonction) pour trouver d'autres alternatives.

Le Directeur Interrégional se refuse à ouvrir la discussion. Pour lui, il ne s'agit pas d'un projet important qui nécessite la consultation du CHSCT. Seule avancée, l'avis préalable du médecin de prévention(prévu par décret!) sera sollicité et le passage à venir de l'inspecteur santé et sécurité dans les locaux réaménagés.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail informe le CHSCT que l'employeur n'a l'obligation de faire des aménagements pour favoriser l'accès handicapé que si le projet entraîne des augmentations de surface nécessitant un permis de construire.

En fait, le directeur ne tient compte des préoccupations des agents et de leurs représentants que lorsqu'on l'y contraint.

Mais est-ce une nouveauté?

Point 4:

DUERP-PAP INSEE

Suite à l'examen du Document Unique de l'INSEE, la CGT constate qu'un certain nombre de risques pourtant très présents, ne sont pas pris en compte par cette direction ou le sont insuffisamment.

Il s'agit :

- du risque psycho-social lié à la mise en concurrence des services entre eux par voie d'affichage des résultats,
- de la souffrance des managers de proximité en contact avec celle des enquêteurs qui dépendent d'un CHSCT spécialisé,
- **du mal être des représentants des personnels qui constatent leur impuissance face au manque d'écoute de la direction et le dénigrement de leur travail,**
- de la réduction des effectifs en anticipation de gains de productivité qui, pour l'heure, n'existent pas.

Les représentants CGT émettent, en conséquence, un avis défavorable concernant le programme annuel de prévention proposée par l'INSEE.

DUERP-PAP DRFIP

La situation décrite dans le Document Unique de la DRFIP est alarmante : pression des objectifs, surcharge de travail, contact avec la souffrance des usagers, insécurité de l'emploi, insuffisance de moyens pour accomplir un travail de qualité et ... risque ophtalmique lié au travail sur écran.

Alors que la population de Bordeaux et des ses environs ne cesse d'augmenter, les effectifs et les services de la DRFIP 33 continuent à être rabotés.

Les conditions de travail des agents se dégradent d'autant plus vite comme l'illustre l'indicateur du nombre de congés maladie par agent **supérieur de 20% à la moyenne nationale.**

Le programme de prévention n'est pas à la hauteur des enjeux qui nécessiteraient un changement de fond en terme de management, de politique de l'emploi et de moyens.

Le risque ophtalmique lié au travail sur écran n'est même pas évoqué alors que l'on est proche du scandale sanitaire.

En conséquence, nous émettons un avis défavorable concernant le programme annuel de prévention proposée par la DRFIP.

Point 5: Registre Santé et Sécurité au Travail :

La consultation des fiches du registre hygiène et sécurité s'est faite en fin de séance pour libérer au plus vite les représentants des diverses administrations.

Le CHSCT a commencé par étudier celles de la **douane.**

Sans surprises, apparaissent de nombreuses plaintes concernant des températures trop élevées sur les lieux de travail. Les plus nombreuses émanent du CSRH logé à l'hôtel des douanes. Interpelé sur ce sujet récurrent, la direction s'est retranchée derrière son hôtel 18° classé aux monuments historiques et dans lequel les travaux sont soit très chers soit impossibles. La CGT a fait remarquer que seuls la fontaine et les pavés de la cour sont « classés ». Pour le reste du bâtiment, sans pour autant défigurer les façades on peut encore agir. Le directeur a annoncé qu'ils allaient faire des devis pour la fabrication de fenêtres en bois avec carreaux isolants et volets intérieurs en bois, comme à l'origine. En outre, la CGT a demandé qu'une étude et des devis sérieux soit réalisés auprès d'entreprises spécialisées pour installer une véritable climatisation à hôtel. Et contrairement à ce que disent les directeurs ça se fait ailleurs (CCI, Préfecture) **mais c'est vrai c'est cher mais pas plus qu'une étude d'EuroGroupe ou les appartements de fonction de la noblesse d'Etat!**

L'inspecteur santé et sécurité au Travail nous informe qu'il n'y a pas de contradiction absolue entre classement du bâtiment et climatisation. Il se rapprochera de l'architecte des bâtiments de France au sujet de la faisabilité du projet.

A Libourne aussi les collègues ont chaud et c'est dû à un défaut d'entretien de la pompe à chaleur. Nous avons demandé aux représentants de la direction d'être plus réactifs à l'approche des changements de saison et de ne pas

hésiter à nettoyer ou à remplacer le matériel hors d'état.

Chaud devant, les collègues de Bassens ont demandé à être dotés de gilets rafraîchissants. La réponse de la direction a été d'abord négative, on ne peut porter sur l'uniforme que ce qui est prévu dans la tenue officielle. Puis il a admis qu'à l'instar de l'étui de cuisse, il fallait que l'idée remonte aux oreilles de Paris (à suivre).

Finances Publiques :

ARCACHON :

- problème de bruit du aux volets : les réparations sont en cours
- stores : l'entreprise a été relancée le 07/08/2018
- SIE : plaques de plafond fragilisées : la mairie est sollicitée à chaque fois, elle se déplace prend en compte et ne donne pas suite. Lors des dernières pluies, il n'y a pas eu d'infiltration. Reste cependant le problème des moisissures au plafond.
- Installation de la Trésorerie : le projet sera présenté aux agents par la direction en septembre

Proposition :

- RDC : accueil caisse et brigade de contrôle fiscal
- 1er étage : la trésorerie, le SIE, PCE et PCR
- 2ème étage : SIP (déjà présent) et le recouvrement qui était précédemment au 1er étage.

POLE EVALUTATION DOMANIALE :

- la directrice a rencontré les agents
- mise en place d'un suivi et d'un accompagnement des agents dans le cadre de la gestion des dossiers
- affectation d'un AFIPA à temps plein sur le service qui pourra se consacrer totalement à la gestion et au management du service.

TRESORERIE DE COUTRAS

- problème d'inondation depuis environ 18 mois :
 - la trésorerie est installée dans des locaux appartenant à la mairie
 - une entreprise a été envoyée sur place à la demande de la DRFIP pour constater que les travaux n'avaient pas été faits contrairement à ce qu'avait dit la mairie
 - une réunion de chantier, à laquelle participera la DRFIP, aura lieu le 10 septembre 2018

SIP BORDEAUX AVAL

- l'origine des odeurs qui avaient été signalées (fiche 555), n'a toujours pas été déterminée.

POINT 6 : Projet d'opération de réorganisation du réseau 2019 de la DRFIP33

Au sein de cet unique point inscrit à l'ordre du jour, traité à la hussarde en fin de séance, le Président du CHSCT nous a présenté trois projets de fusion.

En vérité il ne faut pas être dupe, les fusions s'enchaînent à la vitesse "grand V" sans laisser aux personnels le temps de souffler. Le but étant d'anticiper les futures suppressions d'emploi à venir, telles qu'elles apparaîtront pour la DGFIP dans le plan emploi 2019.

Aujourd'hui ces fusions nous sont présentées à effectif à peu près constant. Mais le but inavoué et inavouable est de faciliter, en les anticipant les massives suppressions de fonctionnaires au sein de notre ministère. Ces 20 000 suppressions d'agents des finances au cours du quinquennat représente l'essentiel des promesses de campagne du candidat Macron.

Fusion entre les SIP de Bordeaux Aval et de Bordeaux Centre Amont

D'ores et déjà la nouvelle organisation du service ne comptera plus qu'un poste comptable au lieu de deux dans l'ancien organigramme. Et le SIP fusionné ne sera plus doté que de 3 cadres A (adjoints) contre 4 en cumul actuellement implantés dans les deux SIP avant fusion. Où est le progrès ?

Heureusement l'équipe Relation Publique chargée de faire l'accueil commun de tous les SIP implantés sur la Cité Administrative, donc en englobant le SIP Pessac Talence (actuellement non concerné par la fusion), demeure à effectif constant, soit 10 collègues. Mais jusqu'à quand ?

Concrètement dans le nouveau SIP fusionné, avec le même nombre d'agents, les collègues disposeront de 100 m² d'espaces de travail en moins. Le nouveau service occupera principalement le 16^{ème} étage de la Tour B, plus le 15^{ème} étage de la même tour B avec 27 bureaux. Et c'est sur ce même étage que seront concentrées les armoires d'archives sur 50 m².

Important, la fusion devra être effective au 1/01/2019, ce qui va imposer aux personnels de faire une demande de mutation pour obtenir le poste qu'ils occupent déjà. Et les agents seront ensuite affectés après la tenue d'une CAP Locale qui sera dédiée à ce changement d'affectation.

Fort de tous ces constats, les Organisations Syndicales ont voté unanimement contre ce projet de fusion, mais il ne fait aucun doute que l'administration ne va pas tenir compte de cet avis qui n'a pas de force contraignante.

Fusion entre les SIE de Bordeaux Aval et de Bordeaux Centre Amont

Là encore il n'y aura plus qu'un poste comptable au lieu de deux précédemment avant la fusion.

Les agents vont devoir s'entasser, avec près de 150 m² en moins que dans l'existant.

Le service fusionné sera installé au 15^{ème} étage de la Tour A étant précisé que leurs archives occuperont 95 m² au même étage de la Tour B.

Là encore le nouveau service fusionné devra être en ordre de marche dès le 1/01/2019. L'administration affirme que le nouveau service va fonctionner à périmètre identique de missions et d'emplois B et C. Néanmoins des réunions métiers sont prévues au cours du 2^{ème} semestre 2018, ce qui laisse à penser que le métier actuellement pratiqué par nos collègues pourrait être modifié par la suite, après la fusion.

Il semble que la DG veuille actuellement mettre l'accent sur le contrôle sur pièces (CSP) approfondi des dossiers, ce qui réservera le CSP formel des déclarations au seul SIE fusionné.

Au final toutes les OS ont voté contre ce projet de fusion, car il semble évident que les conditions de travail des agents ne vont pas s'améliorer à la suite de cette concentration des services. Sans parler de la qualité du service rendu à l'utilisateur, qui risque de se dégrader un peu plus avec des "espaces de non droit", faute de pouvoir pratiquer un traitement équitable entre toutes les entreprises.

Fusion entre les SIE de Blaye et de Libourne

Selon la direction le site de Blaye souffrirait d'une absence d'attractivité, ce qui expliquerait pourquoi au lieu de 10 emplois implantés il n'y a que 5 emplois pourvus. Sans compter l'emploi de l'inspecteur du SIE qui n'est pas pourvu, mais temporairement couvert par l'apport de l'équipe départementale de renfort qui doit être conservé sur place jusqu'à la fin de l'année 2018.

Suite au déplacement du service à Libourne nous avons appris que 2 collègues semblaient disposés à poursuivre leur mission sur la nouvelle résidence de Libourne. Il resterait donc 3 collègues qui sont assurés d'être maintenus temporairement sur le site de Blaye pendant un an. Sachant qu'ensuite ils ne seront plus prioritaires pour conserver le bénéfice d'une affectation sur la résidence de Blaye en surnombre. Après, ils risquent de devoir suivre les règles de gestion et d'affectation telles qu'elles s'appliquent à l'ensemble des agents au sein de la DGFIP, c'est à dire sans mesure d'accompagnement spécifique. Il y a donc une grande inconnue pour ces collègues puisqu'un bilan sera dressé au terme de la première année de fonctionnement de l'antenne de Blaye, soit dès la fin de l'année 2019.

Le Président du CHSCT s'est voulu rassurant en nous laissant croire que des postes devraient être vacants sur le site de Blaye au cours de l'année à venir. Certes des postes pourraient être à pourvoir au sein du SIP de Blaye ou au sein de la trésorerie de Blaye qui va hériter d'un transfert partiel d'activité de la part des trésoreries d'Etauliers et de Saint Savin qui vont être fermées. Mais nous ne disposons d'aucune certitude en la matière. D'autant que les collègues en poste dans les trésoreries fermées seront eux aussi prioritaires pour suivre leur emploi.

Pour essayer de sédentariser nos collègues sur le site de Blaye, vos élus CGT au CHSCT ont abordé le sujet du télétravail comme pouvant être une solution adaptée au travail exigé au sein d'un SIE. En réponse le Président du CHSCT nous a confirmé que de tels emplois étaient parfaitement adaptés à la pratique du télétravail. A condition toutefois que, sur la base d'un temps plein, les collègues acceptent de passer deux jours par semaine au bureau (en

l'occurrence à Libourne) pour ne pas être déconnectés de leur collectif de travail.

Fort de toutes ces menaces qui pèsent sur l'emploi de nos collègues, vos élus CGT au CHSCT se sont déclarés dans l'impossibilité d'émettre un avis puisqu'ils ne disposaient d'aucune **garantie écrite** concernant le reclassement de nos collègues de Blaye.

De plus aucun document ne nous a été communiqué au sujet des primes de restructuration et de reconversion.

Malheureusement une telle stratégie n'a pas été partagée par Solidaires et encore moins par FO qui a refusé de voter pour une suspension de séance qui nous aurait permis de leur expliquer l'intérêt d'un refus de vote.

Celui-ci nous aurait permis de demander à la direction de revoir son projet ou au moins d'exiger des garanties écrites supplémentaires avant d'émettre un avis.

Fusion entre les PCRPs de Bordeaux et de Mérignac

A l'occasion de cette fusion la DRFIP 33 a saisi cette opportunité pour créer une cellule spécifique en charge du Contrôle sur Pièces (CSP) des dossiers des particuliers.

Ainsi nous avons appris que depuis le début de l'année 2018, la DRFIP 33 avait abandonné son précédent objectif qui consistait à vérifier 100 % des dossiers à fort enjeu sur une période triennale...

Cette fusion va concerner 36 agents, soit des cadres A et B précédemment déjà affectés dans les deux PCRPs précités, ou dans les 8 SIP qui pratiquent des CSP. Les trois sites actuels sont conservés (Bordeaux, Mérignac et Arcachon), mais il va y avoir une nouvelle affectation des agents. En effet, la future cellule CSP d'initiative du PCRPs devra compter 19 emplois B tous implantés à Mérignac, alors qu'actuellement il n'y a que 6 emplois (A et B) implantés sur ce site. Les candidats désireux de travailler au sein de cette nouvelle cellule de CSP d'Initiative seront départagés en fonction de leur ancienneté.

Concernant l'encadrement du nouveau PCRPs fusionné il devrait compter un inspecteur principal et deux inspecteurs divisionnaires.

La mise en place de cette nouvelle organisation étant programmée pour septembre 2019 le projet d'implantation physique des collègues sur le site de Mérignac n'a pas été présenté au présent CHSCT. Ce qui n'a pas empêché le Président du CHSCT de solliciter un avis de la part des organisations syndicales.

Au final, faute d'avoir obtenu la suspension de séance précédemment sollicitée, la CGT a émis un avis défavorable sur ce projet de fusion.

POINT 7 : Examen des dépenses susceptibles d'être prises en charge par le CHSCT

Financement d'un abri vélo à Cenon

A priori nous aurions pu penser qu'implanter un abri vélo plus moto à proximité du Centre des Finances Publiques de Cenon allait faire l'unanimité des Organisations Syndicales. Etant rappelé qu'un tel investissement n'a été envisagé que pour répondre à une demande des agents, après un recensement des personnes intéressés par un abri vélo. Le but étant de mettre à l'abri du vol les vélos qui aujourd'hui sont coûteux, notamment lorsqu'ils sont électriques. C'est pourquoi il a été prévu qu'un digicode interdise l'accès à ce local vélo à toute personne non autorisée.

Pourtant nous avons eu la désagréable surprise de constater que FO s'est désolidarisé de cet investissement en votant contre ce projet qui va coûter près de 22 000 € au CHSCT.

Pour expliquer son refus, FO ne s'est pas targué du prix que l'on aurait pu qualifier d'élevé si la qualité de la construction n'était pas au rendez-vous, mais FO a expliqué son vote par le refus exprimé par les autres OS (Solidaires et CGT) visant à faire financer par le CHSCT des travaux de peinture et autres embellissements réclamés par le gestionnaire du restaurant administratif de Mériadeck.

Nous ne porterons aucun commentaire supplémentaire au regard des faits ci-dessus relatés qui se suffisent à eux même.

Financement de cloisons acoustiques au niveau R+1 de la DRFIP à Bordeaux

Moyennant 3 300 € HT le CHSCT a financé une étude visant à améliorer le confort acoustique des bureaux où sont implantés les services CGSR et CSP de la DRFIP.

Suite à cette étude, diverses recommandations ont été envisagées mais aucun chiffrage n'a été communiqué au CHSCT.

Néanmoins et alors qu'un groupe de travail doit se réunir dans un peu plus d'une semaine pour aborder ce sujet, les deux organisations syndicales que sont FO et Solidaires ont décidé d'accorder un blanc seing au Président du CHSCT en autorisant des dépenses acoustiques pour un montant qui n'a été chiffré par aucune entreprise. Alors que de telles dépenses pourraient s'élever à près de 50 000 €, dixit le Président du CHSCT.

C'est la raison pour laquelle ce dernier a bien voulu que soit acté le principe de la dépense puisqu'elle correspond à une volonté exprimée à la fois par FO et par Solidaires tout en limitant son engagement à un test, grandeur nature, pour mesurer l'impact réel du gain apporté par les cloisonnettes isolantes et absorbantes.

Selon la CGT c'est une sage décision, car rien ne vaut un test réel pour ressentir un gain théorique, quantifié en décibels sur une feuille de papier.

De plus, nous n'avons pas compris pourquoi, brutalement, un tel investissement devait être décidé dans la précipitation en l'absence de devis, alors que deux devis minimum auraient dû être recueillis compte tenu de l'importance de la future dépense.

Heureusement le Président du CHSCT nous a assuré qu'il ne dépasserait pas un plafond de 30 000 € pour financer ce test.

Vos représentants en CHSCT